

Observations climatiques et phénologiques

**Stade 29**
Grain de plomb
(2 à 3 mm)**Stade 31**
Grain de pois (6/8 mm)**Stade H 17**
Fermeture de la grappe

Les précipitations sont hétérogènes : supérieures aux normales en juin à l'ouest et au nord du département et déficitaires au sud de département depuis le mois de mai. Vendredi 26 juin en fin d'après-midi un orage accompagné de fortes précipitations (50 mm, voir plus) et de grêle a occasionné sur une centaine d'hectares de la commune de Berre des dégâts variables (5 à 30 % de portions de grappes impactées).

Observations phénologiques des 29 et 30 juin :

	Zones très précoces et Zones précoces	Zones tardives
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, St-Julien, Les Martigues, Rognac, Coudoux, Cassis, Arles, Tarascon, Mas Thibert, Noves, St-Rémy de Provence, Eyguières, Pélassanne-Lambesc précoce.	Venelles, Eguilles, St-Cannat, Le Puy Ste-Réparate, Trets, Rousset, Rognes-Lambesc tardif, Puylobier, Eygalières, Jouques.
Stades observés	Baies de 8-9 mm à grappes fermées.	Baies de 6-7 mm à fermeture de la grappe.

Les stades observés à ce jour sont voisins de 2007 et 2006.

- Anticiper tout épisode orageux et pluvieux de longue durée annoncé.

Choix de la forme de cuivre : privilégier les formulations récentes à base d'hydroxyde de cuivre, sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux, dont la dose autorisée n'apporte pas plus de 1 600 g/ha de cuivre métal.

Dans le concept Nutrition Méditerranéenne, l'emploi de certaines matières actives est limité :

- Trois applications pour le Foséthyl d'aluminium (2 lorsque associé au mancozèbe)
- Deux applications pour la Zoxamide, les anilides, pour le Fopel, pour le Métirame de Zinc en association,
- Deux applications pour l'ensemble des spécialités de la famille des CAA (diméthomorphe, iprovalicarb, benthialicarb, et mandipropamid)
- Une application pour le Métirame de Zinc seul, le Propinèbe, le Manèbe.
- L'emploi du Mancozèbe n'est autorisé que pour 2 applications par an à 1500g/ha de matières active par intervention dans les parcelles sans problèmes acarien.
- Le cuivre est limité à 6kg/ha/an (moyenne sur 5 ans) - comme en Agriculture Biologique.

Oïdium (Guide P. 49, 64 et 123) : stade grappe fermée atteint dans les secteurs très précoces

Observations au vignoble :

La sortie de taches d'oïdium est fréquente sur jeunes feuilles.

Bilan des observations sur grappes dans les parcelles du réseau (tous cépages) :

Fréquence	Nombre de parcelles en zone tardive	Nombre en de parcelles en Zone précoce
Absence	10	10
Inférieure à 10 %	0	3
10 à 30 %	3	5

La moitié des parcelles avec plus de 10 % de grappes atteintes est du Carignan. Une parcelle sur 2 de Carignan est touchée dans notre réseau.

Stratégie :

Trois situations sont possibles selon le stade observé dans vos parcelles :

- **Parcelles très précoces :** le stade fermeture de la grappe est atteint. Pour décider de la stratégie, faire un bilan en observant attentivement 50 grappes dans chaque parcelle.
- **Parcelles précoces :** si le stade fermeture de la grappe est atteint pour décider de la stratégie, faire un bilan en observant attentivement 50 grappes dans chaque parcelle. Si le stade fermeture de la grappe n'est pas complètement atteint, en fin de protection oïdium, renouveler celle-ci.
- **Parcelles tardives : il est trop tôt pour s'arrêter, une nouvelle intervention permettra de maintenir la protection jusqu'à la fermeture complète des grappes.**

Remarque : le bilan sur 50 grappes donnera la conduite à tenir

- En l'absence d'oïdium la protection sera arrêtée.
- Au dessus de 10 % de grappes touchées, la protection sera maintenue jusqu'à début véraison. Utiliser de préférence des spécialités ayant un effet de rattrapage. En cas de forte attaque, réduire les cadences à 6-8 jours, entre 2 interventions.

Dans le cahier des charges Nutrition Méditerranéenne, l'emploi d'IDM, de produits à base de Spiroxamine, de Strobilurines, de Méptyl Dinocap et de Quinoxifen est limité à 2 applications par an.

Vers de la grappe : 2nde génération (Guide P. 46)

Observations au vignoble :

- Zone précoce et très précoce : des perforations sont visibles, les stades des chenilles observées varient entre jeunes larves (2 mm) et larves âgées (6 mm).
- Zone tardive : des perforations et des pontes sont observées.

Stratégie :

Il est désormais trop tard pour intervenir contre la seconde génération. Un comptage du nombre de foyers ou chenilles en décortiquant 25 grappes permettra de valider la nécessité ou non d'une intervention en troisième génération. Au dessus du seuil de 10 chenilles pour 100 grappes, une intervention sera nécessaire. Ces observations seront à réaliser la semaine du 6 juillet en secteur très précoce et secteur précoce. Pour les zones tardives, prévoir des contrôles la semaine du 14 juillet.

Le point sur la contrainte hydrique (Guide P. 94)

Rappel (décrets n° 1526 et 1527 du 4/12/2006) :

Pour les Vins de Pays, l'irrigation est possible jusqu'au 15 août (sauf conditions plus restrictives imposées par le Syndicat). Pour les A.O.C, l'irrigation est interdite du 1^{er} mai à la récolte (sauf à titre exceptionnel si l'ODG de l'appellation en fait la demande et que celle-ci est acceptée par l'INAO).

Observations :

Les premiers arrêts de croissance et les premières feuilles jaunes à la base des rameaux dus à la contrainte hydrique sont observés depuis mi juin. Ces situations sont localisées sur des parcelles avec un sol superficiel (50-70cm) n'ayant pas bénéficié de certaines pluies du mois de mai et de juin.

L'équipe viticulture 04 42 23 86 51
Répondéur téléphonique 04 42 23 81 00

enbref

Fruits et légumes : promouvoir AOP et IGP

Les détaillants en fruits et légumes veulent mieux faire connaître les produits AOP (Appellation d'origine protégée) et IGP (Indication géographique protégée) vendus dans leurs magasins, profitant d'une vaste campagne de promotion des produits sous signes de qualité qui sera lancée par l'UE en septembre.

C'est ce qu'ils ont souligné lors d'un colloque organisé à Paris le 29 juin par leur syndicat, l'Union nationale des détaillants en fruits et légumes (UNFD), et par la confédération des détaillants alimentaires italiens.

"Certains AOP ou IGP sont de qualité médiocre", a constaté Paul Darrac, vice-président de l'UNFD, et la tentation d'allonger la saison de vente pour des produits comme la fraise, l'abricot et la pêche avec des variétés hâtives et tardives est "inadaptée" aux attentes gustatives. L'union des détaillants en fruits et légumes compte utiliser son atout qu'est le commerce de proximité pour participer à la campagne européenne de développement des AOP et IGP.

Énergies renouvelables

L'Émirat pétrolier d'Abou Dhabi va accueillir le siège de l'Institut international pour les énergies renouvelables (Irena), a annoncé lundi l'agence officielle égyptienne Mena. "Les Emirats arabes unis ont remporté le siège de l'Irena, après le dépouillement des bulletins de vote des pays participant à la réunion" de cette première organisation internationale consacrée aux énergies renouvelables.

Cette réunion se tenait à Charm el-Cheikh, en Egypte, le 29 juin. Bonn, en Allemagne, et Vienne, la capitale de l'Autriche, ont retiré leur candidature à la dernière minute, laissant Abou Dhabi seul en lice.

La délégation émiratie s'était livrée à un lobbying intense pour remporter la mise. Pas moins de sept ministres émiratis se trouvaient à la réunion pour tenter de rallier les participants à leur cause, selon la Mena.

L'Institut, dont la création vise à aider à la lutte contre le réchauffement climatique, aura pour but de conseiller les gouvernements sur toute la gamme des questions techniques et financières et d'appuyer les technologies nouvelles dans les pays en voie de développement.

Mon 810 : les experts européens renouvellent leur confiance

Après plusieurs mois de tergiversations, l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) a publié, le 30 juin, un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de mise en culture du maïs Mon 810 dans la Communauté.

La Commission européenne attendait depuis l'année dernière cet avis scientifique avant de soumettre aux États membres de l'UE un projet de décision visant à accorder un nouveau certificat de dix ans à la firme Monsanto, permettant l'utilisation de son maïs transgénique en plein champ.

La précédente autorisation décennale, attribuée en 1998, était arrivée à échéance l'an dernier. L'EFSA écarte donc les nouvelles études scientifiques invoquées par six pays européens dont la France et l'Allemagne pour interdire le Mon 810 sur leur territoire.

L'Autorité considère au contraire qu'il est "aussi sûr" que ses concurrents conventionnels et que, dès lors qu'il est utilisé de façon appropriée, il ne présente pas de risque pour l'environnement.

Mildiou (Guide P. 36 et 120) vers une stabilisation

Situation actuelle :

Le maintien d'un temps chaud et sec limitera le développement du mildiou. L'orage sur Berre pourra occasionner la sortie de nouvelles taches de mildiou.

Bilan des observations sur notre réseau :

Sur 32 parcelles observées cette semaine, 17 présentent des symptômes sur feuilles. Les symptômes sur grappes restent rares.

Mildiou sur feuille	N parcelles	Mildiou sur grappe	N parcelles
Absence	15	Absence	31
Moins de 1 tache pour 10 ceps	10	1 à 10 grappes atteintes pour 100 grappes	1
1 à 10 taches pour 10 ceps	4	11 à 30 grappes pour 100 grappes	0
1 tache par cep	0	31 à 50 grappes pour 100 grappes	0
1 à 10 taches par cep	2	> 50 grappes pour 100 grappes	0
Plus de 10 taches par cep	1		0

Dans nos parcelles observatoire non traitées, le mildiou progresse encore. Les rosées matinales peuvent maintenir la sporulation des taches déjà présentes dans le vignoble et ainsi permettre la contamination des jeunes pousses non protégées.

Rappel : Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'à grappes fermées. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

Récapitulatif des principales pluies depuis le début de réceptivité de la vigne :

Date	Météo	Conséquence prévue et observation
10 au 19/04	37 à 59 mm sur l'ensemble du département	Vigne réceptive en zone très précoce. Foyers primaires du 26/30 avril : aucun foyer découvert.
25 au 26/04	9 à 55 mm sur l'ensemble du département	Vigne réceptive en toute zone. Foyers primaires découverts : Miramas, Ste-Victoire, Gignac, Puy Ste-Réparate. Repiquages observés : Berre, St-Julien.
14 au 16/05	8 à 32 mm sur l'ensemble du département	Repiquages observés à partir du 25 mai : Venelles, Les Baux, Veloux, Puyricard, Arles.
26/05	Humidité localisée	Repiquages observés le 1 ^{er} juin en zone précoce (étang de Berre, Puy Ste-Réparate).
31 mai et 1 ^{er} juin	0 à 18 mm selon les secteurs	Repiquages observés le 8 juin
5 au 10 juin	4 à 70 mm selon les secteurs	Repiquages observés la semaine du 15 et 22 juin
19 juin	2 à 10 mm selon les secteurs	Repiquages observés à partir du 29 juin
26 juin	Orage zone de Berre - 50 mm	Repiquages à partir de début juillet

Stratégie générale :

Contrôler vos parcelles :

- En l'absence de symptômes ou en présence de rares taches (moins d'une tache pour 10 ceps) la protection pourra être suspendue après l'application d'un cuivre.
- En présence importante de mildiou, maintenir la protection jusqu'à stabilisation de la maladie. Dans ce cas, ne pas utiliser d'anilides et de Qoi. Pour les parcelles concernées par l'orage à Berre : protéger la sortie des nouvelles pousses.

Rappel : Seul l'emploi de cuivre est autorisé en Viticulture Biologique - Dose de cuivre métal appliquée :

- Parcelle peu à moyennement sensible : 600 à 800 g/ha
- Parcelle sensible : 800 à 1 000 g/ha

Renouvellement du cuivre :

- Si apport dernier traitement > 600 g/ha de cuivre métal, renouveler après 20-25 mm de pluie,
- Si apport dernier traitement < 600 g/ha de cuivre métal, renouveler après 15 mm.
- Renouveler après une pousse de 20 cm pour protéger les organes nouvellement formés.